

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020**

Etaient présents : **Jean-Yves SIGAUD, Nicole PEIX, Alette de WYNDT, Sandrine DEBELS, Marie Josèphe AYASSE, Olivier ROSSIT, Vincent GASPARD DOS SANTOS, Jean-François PIZZABALLA, Pauline BAYLE, Christian BRUNEL, Gérard VASCHALDE.**

Secrétaire de séance : **Pauline BAYLE.**

Pouvoir :

Approbation à l'unanimité par les conseillers municipaux, du compte rendu du conseil municipal du 17 juin 2020.

### **Délibération n° 1 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020**

Le conseil Municipal a étudié les demandes de subventions faites pour l'année 2020 et a décidé d'octroyer les sommes suivantes :

<b>Tiers</b>	<b>Objet</b>	<b>Subventions 2020</b>
ECOLE BUISSONNIERE	SUBVENTION 2020	<b>900 €</b>
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE MARCEL MASSOT LA MOTTE DU CAIRE	SUBVENTION 2020	<b>250 €</b>
ADMR - SISTERON	SUBVENTION 2020	<b>200 €</b>
LA CLEF DES AGES – ATELIERS PETITE ENFANCE	SUBVENTION 2020	<b>3 000 €</b>
LA CLEF DES AGES – SERVICE AIDE A DOMICILE	SUBVENTION 2020	<b>200 €</b>
COMITE DES FETES	SUBVENTION 2020	<b>500 €</b>
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE TURRIERS	SUBVENTION 2020	<b>900 €</b>
ASS. SPORTIVE COLLEGE LA MOTTE DU CAIRE	SUBVENTION 2020	<b>100 €</b>
ASSOCIATION LES CIGALOUNS	SUBVENTION 2020	<b>200 €</b>
ASSOCIATION ANIMOTE	SUBVENTION 2020	<b>300 €</b>
ASSOCIATION CANINE SISTERON	SUBVENTION 2020	<b>425 €</b>
SECOURS CATHOLIQUE 04/05	SUBVENTION 2020	<b>100 €</b>
FOYER RURAL DES JEUNES ET DE L'EDUCATION (FRJEP LA MOTTE DU CAIRE)	SUBVENTION 2020	<b>150 €</b>
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES ECOLE TURRIERS	SUBVENTION 2020	<b>400 €</b>

Le montant global des subventions attribuées pour 2020 est de 7 625€.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité autorisent Monsieur le Maire à mandater les sommes aux associations citées dans le tableau ci-dessus.

Une discussion a eu lieu sur les associations du village :

- **L'Ecole Buissonnière** : Cette association a des difficultés pour maintenir le bureau de l'association. Des membres se sont proposés pour continuer à la faire fonctionner. Les activités qui existent actuellement sont maintenues. En revanche pas d'activités pour les enfants, compte-tenu de son faible nombre.
- **Le comité des fêtes** : Compte-tenu de la crise sanitaire, toutes les manifestations ont été annulées hormis le repas du 14 juillet. Si besoin est, une subvention supplémentaire sera allouée.
- **L'Association des parents d'élèves de l'école** : Cette association a été créée en début d'année, les parents d'élèves n'ont pas pu organiser les manifestations voulues en raison du COVID-19.
- **L'association ANIMOTE** : Cette association finance des aides pour stériliser les chats du village. Un vide-grenier ne pouvant être organisé, l'association tiendra un stand lors du marché du vendredi 7 août.

### **Délibération n° 2 : Demande de subvention auprès du Conseil départemental pour restauration des archives communales.**

Monsieur le Maire rappelle tout le travail qui a été commencé sur le tri des archives et la démarche qui a été entreprise, sur les conseils des archives départementales, de faire restaurer quelques documents que la commune a en sa possession, notamment le cadastre napoléonien et des registres paroissiaux.

Nous avons fait estimer le coût de cette restauration, le montant retenu est de 2.354 € HT pour la restauration de 2 registres d'état civil et d'un registre paroissial.

Nous sollicitons donc l'aide du Conseil Départemental 04 à hauteur de 30 %.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité des présents acceptent cette proposition, et demandent l'aide à hauteur de 30 % du montant HT des travaux auprès du Conseil Départemental 04

### **Délibération n° 3 : NOUVEAUX HORAIRES AGENCE POSTALE COMMUNALE**

Monsieur le Maire propose de fermer l'Agence Postale Communale le samedi matin, et ce afin de faire bénéficier de 2 jours de repos consécutifs à l'agent concerné. Le temps du samedi non fait sera reporté sur les 5 jours de la semaine en rajoutant 30 minutes par jour d'ouverture.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité des présents et des pouvoirs, acceptent que l'Agence Postale Communale soit fermée le samedi matin à partir du 1<sup>er</sup> août 2020 et décident que l'Agence Postale Communale sera désormais ouverte **à partir du 1<sup>er</sup> août 2020, du lundi au vendredi de 9h à 12h.**

### **Délibération n° 4 : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET M14 2020**

Monsieur le Maire informe du besoin d'une décision modificative pour erreur d'imputation lors de l'élaboration du budget 2020. Il convient de modifier le budget comme suit :

**Virement de crédit :**

**comptes dépenses d'investissement**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
040	2804412	OPFI	Amortissement subventions batiments et installations	- 598 €
21	2135	207	Installations générales et agencements	+ 598 €

Après cette présentation, le conseil municipal à l'unanimité des présents et des représentés :

- **ACCEPTE** cette proposition

### **Délibération n° 5 : ADMISSION EN NON-VALEUR – BUDGET GENERAL M14**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal de l'état d'une créance irrécouvrable dressé par Madame la Trésorière.

Le Conseil, après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés accepte l'admission en non-valeur de la créance suivante :

#### **Budget général : M14**

- **Titre n° 289 de 2018 pour un montant total de 24,00 €.**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote cette délibération à l'unanimité des présentes.

### **Délibération n° 6 : Prévisions travaux contrat ZRR 2021-2023**

L'Agence de l'Eau souhaite désormais orienter ses financements vers les EPCI au travers d'un contrat triennal dit ZRR.

Ainsi l'Agence de l'Eau peut soutenir des projets d'eau et d'assainissement qui ne sont plus éligibles au programme d'aides classiques. Il s'agit de travaux de rattrapage structurels aux profits des zones de revitalisation rurales (ZRR).

La CCSB prépare un tel contrat avec l'Agence de l'eau pour les années 2021/2023.

A ce titre la CCSB demande que les communes s'engagent sur un programme pour cette période.

Il est proposé que la commune de TURRIERS présente un dossier conforme au Schéma Directeur d'Eau Potable et qui ciblerait le renouvellement des réseaux du haut du village (voir plan en annexe) ainsi qu'une remise à niveau du pompage de Gière.

Le tout pour un montant de 300 000 € HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote cette délibération à l'unanimité des présents autorise le maire à inscrire ces travaux au contrat de la CCSB pour l'année 2023, et autorise le maire à affiner ce dossier, notamment par la réalisation d'un Avant Projet Sommaire (APS) courant de l'année 2021.

### **Délibération n° 7 : Adhésion au CNAS**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la Commune de TURRIERS, et décide d'adhérer au CNAS (Centre

National de l'Action Sociales) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Le référent élu est Madame Nicole PEIX et le référent des agents Madame Stéphanie PEYTRAL.

**Questions diverses :**

L'inauguration des travaux de Gière aura lieu au mois de septembre.

Monsieur le Maire et la première adjointe ont eu un rendez-vous avec la société SOLEIHA pour le projet de rénovation de l'ancienne école. Si le projet abouti, deux appartements pourront être proposés à des familles avec enfants.

Des travaux pour l'année 2021 ont été évoqués, la réfection de l'éclairage public et le chauffage de l'école.

Une commission aménagement paysager du stade a été créée, elle est composée de Madame Pauline BAYLE, Monsieur Olivier ROSSIT, Monsieur Christian BRUNEL et Monsieur Jean-François PIZZABALLA.

Séance levée à 23H30.